



*Saint Mitre
les Remparts*



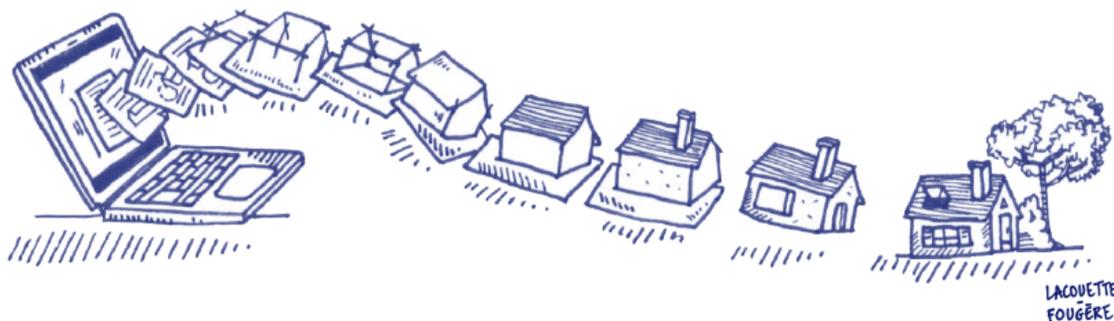
Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de Saint-Mitre-les-Remparts

À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE



“

J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.

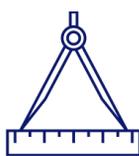
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

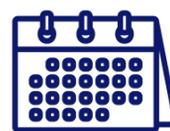
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

A l'adresse suivante : <https://stmitrelesremparts.geosphere.fr/guichet-unique> (il sera également accessible depuis le site web de la commune [Urbanisme | Mairie de Saint Mitre les Remparts](#)).

Je crée mon compte avec mon adresse mail et un mot de passe

Et c'est parti !



Nous ne garantissons pas la bonne réception des dossiers déposés sur d'autres plateformes et notamment via l'outil AD'AU sur service-public.fr



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



*Saint Mitre
les Remparts*



A chaque étape de votre projet, nos services vous renseignent et vous accompagnent.

Hôtel de Ville
9 Avenue Charles De Gaulle
13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Tél : 04-42-80-98-41
Mail : urbanisme@saintmitrelesremparts.fr
Site : www.saintmitrelesremparts.fr

